

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 21 juin 2023

N°21/ 2021-2026

Présidence de **M. Xavier DURUSSEL**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

71 sont présents au moment de l'appel

27 sont absents

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés :

ADLER Françoise, AMSLER Annabelle, BESUCHET Julien, CRIPPA Marc-Emmanuel, DE GOUMOENS Raphaël, DE TITTA Alexandre, ESMEL Nadège, FAY Sylvie, FEHLMANN Sacha, GANNA Alexandre, GEMPERLI Pascal, IMHOF ZRIOUI Sandra, JOFFRE Abel, KALMS Diane, LANGONE Clémence, MAURON John, MENOUX Arthur, PALMA Hamza, SAKHAROVA Irina, SCHOPFFER Jonathan, SIMON André, TISSOT Marc, WALTHER André, WANG Ruijia.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour ;
- Dates des séances 2023-2024
- Demande d'autorisation générales
- Préavis N° 22/6.22 Réponse au postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une stratégie efficiente des parkings à Morges » et au postulat du groupe PLR, « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges » et demande d'un crédit de CHF 180'000.00 pour doter le parking du Parc des Sports et les places de stationnement situées dans le Bourg historique d'un système de détection de places libres » - 1re séance de commission : lundi 21 août 2023 à 18 h 30, en salle des Pas perdus à l'Hôtel de Ville. Présidence PLR
- Préavis N° 23/6.23 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.00 pour l'élaboration des projets et demandes d'autorisations pour la mise en séparatif de l'assainissement depuis la place de la Gare jusqu'au lac et pour le remplacement des conduites industrielles entre le giratoire de la Tour et la place Charles-Dufour - 1re séance de commission : mardi 22 août 2023 à 18 h 30, en salle Léman, Riond Bosson 14. Présidence EMVL.
- Rapport sur la gestion
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion
- Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport sur les comptes
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances
- Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport de commission N° 10/6.23 - Réponse de la Municipalité au projet de règlement sur les missions de la Commission des finances présenté par la Commission des finances.
- Rapport de commission N° 15/6.23 - Demande de crédit de construction de CHF 2'900'000.00 TTC salles d'éducation nutritionnelle en surélévation du bâtiment aménagement de la toiture de B2, au collège de Beausobre.
- Rapport de commission N° 1/6.23 – Crédit de 16.9 millions pour l'assainissement des bâtiments communaux 2023-2024

M. le Président Xavier DURUSSEL demande une minute de silence afin de rendre hommage à feu M. Jean-Michel Pellegrino, ancien syndic de la Ville de Morges et père de M. le Municipal Laurent Pellegrino.

M. le Président Xavier DURUSSEL apporte quatre modifications à l'ordre du jour.

L'ordre du jour comportait deux points N° 2, le deuxième porte le N° 3 et la suite est décalée.

Point 3 nouveau : Démission de M. Richard Bouvier

Ajout d'un rapport au point 11, soit le N° 1/6.23 – Demande d'un crédit-cadre de 16'950'000.00 pour l'assainissement énergétique de 8 bâtiments communaux, subventions non déduites.

Point 15 nouveau : Interpellation du groupe PSIG intitulée « Quelles conséquences de l'augmentation du taux d'intérêt de référence à Morges ? » Dépôt

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

M. Frédéric EGGENBERGER relaie la surprise du groupe PSIG quant à la mention des partis au points 6 et 9 de l'ordre du jour (élections). Si le fait de décider en amont de la répartition de ces sièges est une bonne pratique qui évite bien des conflits, le « Tournus » doit garder son rôle informel, qui n'a ni portée juridique, ni portée institutionnelle. L'ordre du jour doit refléter la souveraineté du Conseil communal, les élections se font à bulletin secret. Le groupe PSIG souhaite qu'à l'avenir les partis ne soient pas mentionnés, comme c'était le cas jusqu'en 2021.

Au nom du groupe PSIG, il réagit à l'ajout du rapport concernant le crédit-cadre de 16 millions pour l'assainissement de 8 bâtiments communaux. Le groupe estime qu'un rapport découlant d'un préavis municipal, sur lequel le Conseil va voter, ne peut être transmis de cette manière. Certains membres qui reçoivent la version papier des documents n'ont pas pu prendre connaissance du rapport avant la séance de groupe ce qui biaise le travail de préparation et donc le déroulement des débats. Accepter l'ajout d'un rapport de commission après la convocation serait créer un précédent, qui laisse moins de temps aux groupes pour étudier les rapports et accepter que le plenum prenne une décision qui potentiellement ne soit pas éclairée à 100%. Cela peut éventuellement se justifier dans les cas d'urgence mais ici il ne s'agit pas d'un cas d'urgence. M. Eggenberger rappelle que ce préavis répond à un postulat du groupe PSIG datant de 2014. Si la situation avait été parfaitement claire, que le rapport avait permis au Conseil de se prononcer en toute connaissance de cause, il aurait été possible par pragmatisme d'entrer en matière et d'accepter cet ajout à l'ordre du jour mais force est de constater que ce n'est de loin pas le cas. Aux yeux du groupe PSIG le rapport de commission est très confus, il soulève plus de problèmes qu'il n'apporte

de réponses. La commission renomme le crédit-cadre en simple crédit, sans expliquer la portée de cette modification. Il cite un passage du rapport « vu que nous avons l'écho que la COFIN allait déposer un amendement, nous avons décidé de ne pas faire doublon sur le même sujet », plus loin dans les conclusions on lit « la commission rend attentif le Conseil à prendre connaissance de l'amendement de la commission des finances ». S'il essaie de bien comprendre, la commission n'a pas voulu déposer elle-même un amendement de la COFIN qu'elle pensait être valablement déposé mais elle invite quand même le Conseil à en prendre connaissance sans toutefois dire si elle a étudié la proposition, sans se positionner sur ces questions-là, bref pour le groupe PSIG c'est beaucoup trop flou, le travail de la commission n'est pas abouti, les conclusions ne sont pas claires.

Accepter de prendre en compte ce rapport ne ferait honneur ni aux enjeux liés à l'assainissement des bâtiments communaux, ni au travail fourni par les services communaux. Pour toutes ces raisons, le groupe PSIG s'opposera à l'ajout de ce rapport à l'ordre du jour. Le groupe invite la commission à déposer un rapport complémentaire en septembre dans lequel elle précisera sa position concernant l'amendement de la COFIN, après l'avoir dûment étudié.

M. Michael FRANCESCATO, au nom du groupe PLR, présente ses excuses pour la remise tardive du rapport. Il souhaite nuancer les propos de M. Eggenberger, car le rapport a été transmis par voie postale le vendredi, ce qui laissait tout de même quatre jours pour les étudier, selon lui le temps était suffisant. Quant à la qualité du rapport, elle est de l'interprétation de chacun, ce n'est pas un motif de renvoi en commission. Il s'étonne de voir que pour une fois selon le groupe PSIG le climat peut attendre.

Par respect pour les services communaux et la Municipalité il invite à accepter l'ajout de ce rapport et à ne pas perdre deux mois supplémentaires.

M. Florian JEANNERAT tient à préciser que la commission était unanime sur les conclusions du rapport. Il y aura certainement un débat par la suite concernant l'ajout d'un amendement. Il invite à voter pour l'ajout de ce rapport à l'ordre du jour.

M. Laurent BEAUVERD, qui n'a pas pu se rendre à la séance de son groupe, découvre avec dépit l'ampleur d'une gestion approximative et précipitée de ce rapport, c'est du gâchis. Si la commission a accompli un important travail de fond sur ce dossier, les conditions dans lesquelles ce rapport nous est présenté, n'est pas digne de notre institution. En effet, déposer un rapport, sur lequel l'ensemble des commissaires n'a pas eu l'occasion de s'exprimer pour des questions de délai extrêmement court est limite. Prétexter l'urgence pour un préavis répondant à un postulat déposé en 2014 pourrait prêter à sourire si le fond du sujet n'était pas si important. Si le climat a changé nos priorités depuis 2014, il ne pense pas que la précipitation soit bonne conseillère et espère que la Municipalité n'a pas interféré pour précipiter ce dépôt. Il pense que la forme que prennent nos débats sont un gâchis au regard du travail de la commission mais surtout un manque total de respect envers toutes les personnes, qu'elles soient politiques ou employées de l'administration, qui ont œuvré, certains depuis bientôt dix ans, pour nous apporter un virage dans la bonne direction.

Il s'en tiendra ce soir à apporter des compléments au rapport, il laisse le Conseil juge de la forme et s'en tiendra lors de la discussion, au fond. Il laisse les membres du Conseil libres de leur choix quant au maintien de ce rapport à l'ordre du jour.

M. Stéphane DEWARRAT estime avoir répondu en tous points à ce que le règlement du Conseil communal demande. Il a annoncé au président du Conseil, le mardi lors de la séance du Bureau que le rapport était à mettre à l'ordre du jour, le Bureau l'a refusé, cette manière de faire l'étonne.

M. Bastien MONNEY pense qu'il faut quand même amener un peu de débat pour décider s'il faut ajouter ce rapport à l'ordre du jour ou non. Pour qu'un rapport soit déposé de cette manière il faut que le sujet soit urgent, le préavis a été déposé en février 2023 et aurait pu répondre à la notion d'urgence au mois de mars, nous sommes presque au mois de juillet. Le sujet est important et sérieux et doit le rester, et le climat ne doit pas attendre mais doit être traité avec la rigueur qui s'impose. Il rappelle que le montant en jeu est conséquent et que des débats animés ont lieu sur des montants bien moindres.

Sur la forme, on est face à un rapport schizophrénique, cela l'inquiète, il lit la dernière phrase des conclusions, « après quelques hésitations mais sans proposition formelle par un de ses membres d'un ou d'un autre amendement, la commission a approuvé à l'unanimité les conclusions du préavis municipal et rend attentif le Conseil à prendre connaissance de l'amendement de la Commission des finances ». Ce rapport, qui semble rejoindre la position municipale, statue sur un montant de 16.9 millions alors que le préavis statue sur un montant de 16'950'000.00. Il y a déjà une différence à ce stade-là. La commission des finances propose des amendements dans une détermination, ce qui est assez incongru.

Ce qui le dérange le plus, c'est que la stratégie municipale est celle d'un crédit-cadre et que la proposition d'amendement aligne un montant par bâtiment, c'est une stratégie totalement différente et sur un montant pareil c'est inquiétant. C'est un des plus gros préavis déposés lors de cette législature, un des montants les plus conséquents et nous ne devons pas confondre vitesse et précipitation.

Le Conseil communal passe au vote sur l'ajout de ce rapport au point 11, c'est avec 29 NON et 26 OUI que l'ajout de ce point est refusé.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à la majorité évidente moins deux abstention et 7 avis contraire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2023

Le procès-verbal est approuvé sans remarque, à la majorité évidente moins 5 abstentions et un avis contraire.

2. Démission et élection d'un membre de la COREC

M. Pascal Martin a donné sa démission au sein de la COREC car cette fonction n'est pas compatible avec le rôle de président du Conseil communal, en cas d'élection.

La candidature de M. Jordi VILLAVERDE a été proposée par le groupe EMVL. Il est élu tacitement.

3. Démission d'un Conseiller communal

M. le Président Xavier DURUSSEL lit la lettre de démission de M. Richard BOUVIER datée du 7 mai dernier. M. Bouvier a participé à pratiquement toutes les commissions existantes, COFIN, COREC, COGEST. Il est entré au Conseil communal le 5 septembre 2007 et il est vivement remercié pour tout le travail accompli.

4. Assermentation de deux Conseillers communaux

Dans sa séance du 30 mai, le Bureau a élu M. Marco Cignetti, de la liste complémentaire du groupe des Vert-e-s et Mme Mihaela Vaillant de la liste du groupe PLR.

Selon le protocole en vigueur M. Cignetti et Mme Vaillant prêtent serment et rejoignent les rangs de leur appartenance politique.

5. Communications du Bureau

- La passation des pouvoirs aura lieu le mercredi 5 juillet à 18h30 dans la salle de la Municipalité, pour les personnes concernées.
- Le Bureau a utilisé lors des dernières votations, la nouvelle machine à comptabiliser les votes, selon les exigences du Canton en vue des prochaines élections fédérales. La machine et la procédure fonctionnent parfaitement.
- Le 14 juin dernier le Bureau a reçu un courrier du collectif féministe de Morges qui s'intitule « Demande de reconnaissance du 14 juin » dont M. Durussel fait la lecture.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que les demandes d'autorisations générales ont été transmises par écrit. Elle commence par lire la communication suivante :

Galère La Liberté

L'Association *lémanique galère La Liberté* recherche depuis plusieurs années un site d'amarrage pour l'embarcation. Dans l'attente, celle-ci est provisoirement au mouillage au large de Morges, non loin du site d'amarrage pressenti.

L'Association a mandaté un bureau d'ingénieurs afin d'étudier de manière approfondie la faisabilité du projet de ponton d'amarrage au Parc de Vertou, vers l'entrée du port du Bief, sous réserve de sa compatibilité avec la protection du site archéologique à proximité et d'une étude de son impact environnemental. Ce débarcadère permettrait à la galère de stationner à quai à l'année.

La Municipalité a décidé de participer financièrement à ce mandat, qui comporte les objectifs suivants :

- Dresser un état des lieux/diagnostic permettant de disposer d'un état de connaissances le plus exhaustif possible afin d'intégrer tous les enjeux et contraintes locales
- Valider les objectifs techniques et élaborer un projet intégré au site, techniquement adapté et économiquement supportable par l'association
- Élaborer les documents nécessaires à la demande de permis de construire et à l'enquête publique

Cette étude a été financée par l'ARCAM car il est reconnu comme ayant une portée régionale. Et le Canton ?

Pour naviguer à nouveau, la galère doit à la fois être remise en état et disposer d'un ponton d'amarrage. Pour financer ces deux opérations, l'Association prévoit d'effectuer une recherche de fonds auprès de privés, d'entreprises internationales et locales, fédérations, fondations, par du crowdfunding, etc.

La Municipalité s'est aussi engagée par courrier auprès de l'Association à la soutenir dans ces démarches auprès d'investisseurs.

Le Conseil communal sera tenu informé de l'évolution de la situation.

Mme la Municipale Laetitia MORANDI fait lecture des communications suivantes :

Patinoire des Eaux-Minérales : saison 2023/2024

Débatte et acceptée lors de la séance du Conseil communal du 7 septembre dernier, la solution provisoire de production de glace qui a permis la tenue de la saison de glace 2023 à la Patinoire des Eaux-Minérales a pris fin le 30 avril dernier. Celle-ci ayant nécessité la demande d'une dérogation auprès de l'Office fédéral de l'environnement au vu du fluide utilisé dans les installations de production de froid, la recherche d'une autre solution pour la saison 2023-2024 a débuté dans les meilleurs délais.

Une installation similaire, mais utilisant un fluide frigorigène conforme à la législation en vigueur, a été trouvée et peut être mise en location par un fournisseur spécialisé. Toutefois, bien que les caractéristiques telles que le bruit ou la consommation énergétique ou même leurs dimensions soient similaires, ce changement implique une nouvelle mise à l'enquête, les machines de production de froid n'étant pas parfaitement identiques. Celle-ci a donc été publiée samedi 10 juin passé, afin de permettre une ouverture de la saison de glace pour les clubs début septembre et pour le public et les écoles, dès octobre.

Installation estivale du Pumptrack à Morges

Suite au récent octroi du crédit, par le Conseil communal, nécessaire à l'achat d'un pumptrack mobile, la Municipalité a le plaisir de vous informer que la commande a d'ores et déjà pu être passée. La livraison interviendra sous quelques semaines. L'installation de cette nouvelle infrastructure pourra se faire début août au Parc des sports, afin que toutes et tous puissent déjà en profiter avant la fin des vacances scolaires. Dès la rentrée scolaire, des animations seront proposées les mercredis après-midi ou les week-ends en collaboration avec divers partenaires comme le Cyclophile morgien par exemple.

L'inauguration aura lieu le samedi 16 septembre 2023 et l'agenda détaillé de l'emplacement de l'entier ou de parties du pumptrack pour les mois à venir seront prochainement communiqués via les canaux usuels de la Ville de Morges.

En nous réjouissant de l'installation de cette nouvelle infrastructure sportive qui ne manquera pas d'attirer de nombreuses et nombreux pratiquants de sports à roues.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

Mme Céline ELSIG remercie la Municipalité d'avoir pris position de manière positive en faveur de la Galère, certes une participation de CHF 15'000.00 est un signal important donné à la région et aux futurs partenaires, mais elle tient quand même à relever que ce montant est une goutte d'eau sur l'ensemble des coûts du projet et elle espère que ce n'est qu'un premier pas qui permettra à la Ville d'afficher un soutien d'envergure à la Galère.

7. Communications des associations intercommunales

Mme Catherine HODEL, informe de que lors de la séance du 30 mai de la PRM le rapport de gestion et les comptes ont été acceptés et que ces documents sont disponibles sur le site de la PRM sous les actualités ou l'onglet de la séance du 30 mai.

8. Élection du Président (EMVL)

M. Clément BOURGEOIS au nom du groupe de l'Entente Morgienne et Verts libéraux présente la candidature de M. Pascal Martin et s'exprime en ces termes :

« Notre groupe présente en la personne de Pascal Martin une candidature de qualité, qui saura assurément mener nos débats, et conduire les travaux de notre assemblée avec compétence, engagement et rigueur. Grâce à votre soutien lors des précédents scrutins, Pascal siège au Bureau de notre Conseil depuis maintenant deux ans.

Sur le plan professionnel, Pascal est actuellement chef de projet en mobilité dans un bureau de la place, il conseille ainsi de nombreux acteurs publics et privés, ceci tant en Suisse qu'à l'étranger. Son expérience professionnelle, sa formation d'ingénieur civil, ou encore ses engagements dans le monde associatif l'amènent à maîtriser de nombreuses thématiques complexes et transversales.

De nature optimiste et ouvert d'esprit, Pascal sait garder le cap tout en restant à l'écoute des sensibilités de chacun-unes. Nous sommes convaincus qu'il a de nombreuses qualités qui lui permettront de mener les débats ou encore de représenter le conseil auprès de la population. Le groupe EMVL est évidemment très heureux de pouvoir vous présenter en la personne de Pascal Martin non seulement la première candidature verte libérale à la présidence de ce Conseil, mais avant tout une candidature de qualité. Nous vous invitons donc à le soutenir et espérons que vous lui accorderez votre confiance ».

Il n'y a pas d'autre candidature proposée.

M. Pascal Martin est élu par 73 voix, 4 blancs et 3 voix éparses.

M. Pascal MARTIN s'exprime en ces termes :

« Je me sens très honoré pour la confiance que vous placez en un conseiller à l'histoire dans cette assemblée encore récente et sans même que je n'ai eu à vous présenter un programme présidentiel. Mais mes deux années passées au sein du Conseil et du Bureau, au contact de nombreuses personnes expérimentées, engagées, volontaires ou faisant preuve de sagesse bienveillante, parfois tout à la fois, qu'elles se reconnaissent, m'ont montré que, pour cette fonction, il n'est point nécessaire d'investir de la créativité dans un agenda car elle sera bien plus utile et sollicitée pour accomplir les tâches attendues du Bureau et de son Président. Et, j'en suis intimement convaincu, nous, membres du Conseil, ne manquerons pas d'y faire extensivement recours pour exercer notre droit d'initiative, tester notre connaissance des lois et règlements et, je l'espère, faire progresser avec humilité la société selon nos convictions.

C'est donc vers notre serment que je me tourne afin de trouver l'inspiration pour les qualités dont je devrai faire preuve pour élaborer les compositions à même de nous nourrir l'esprit, sans oublier le corps en temps opportuns. J'ai déjà été rendu attentif au sens des priorités.

Je me réjouis d'entamer ou de poursuivre les collaborations avec tous les membres du bureau, de tisser des liens plus étroits avec les différents chefs et co-chefs de groupe et, qui sait, même peut-être de connaître le numéro de téléphone de notre Syndique par cœur.

Comme je n'ai montré encore aucun talent dans le sondage de la densité de notre menu mensuel, je vais me taire avant de babiller et nous laisser nous remettre au travail, mais pas sans vous réitérer ma reconnaissance. »

9. a) Election de la Vice-Présidente (PLR)

M. Michael FRANCESCATO propose la candidature de Mme Floriane Wyss et s'exprime en ces termes :

« C'est avec enthousiasme que le groupe PLR propose la candidature de Mme Floriane Wyss, qui non, n'a pas de lien de parenté avec Mme la Syndique, à la première vice-présidence du Conseil communal de Morges.

Floriane Wyss est âgée de 31 ans et responsable communication pour la Suisse latine, au PLR Suisse à Berne depuis bientôt trois ans. Elue Conseillère communale en 2021 à Morges et deuxième vice-présidente de notre Conseil l'année dernière, elle s'est très rapidement investie dans la politique morgienne.

Nommée également vice-présidente de notre section en septembre 2021, elle a également mené la même année le referendum contre l'augmentation d'impôts à Morges qui a abouti à un succès dans les urnes.

Parallèlement, Floriane Wyss a également été candidate au Grand Conseil vaudois en 2022, en réalisant un score très correct pour sa première candidature.

Aujourd'hui elle est encore candidate au Conseil national sur la liste des jeunes libéraux radicaux vaudois. De nature dynamique et consciencieuse, ainsi qu'appréciant tout particulièrement le contact avec les gens, il est indéniable qu'elle appréciera de poursuivre son implication au sein du Bureau et qu'elle saura s'engager pleinement pour assumer les tâches qui lui seront confiées. Nous espérons que vous soutiendrez notre proposition et que vous lui accorderez votre confiance. Merci d'avance ».

Il n'y pas d'autre proposition de candidature.

C'est avec 60 voix, 12 voix éparses et 9 bulletins blancs que Floriane Wyss est élue au poste de vice-présidente.

Mme Floriane WYSS remercie les Conseillers-ères de l'avoir élue et se réjouit de poursuivre l'aventure.

b) Election du deuxième Vice-Président (PSIG)

M. Frédéric EGGENBERGER au nom du groupe PSIG présente la candidature de Mme Aliénor Vauthey et s'exprime en ces termes :

« Le groupe PSIG a l'honneur de présenter la candidature de Mme Aliénor Vauthey âgée de 28 ans, assistante diplômée à l'Université de Lausanne, titulaire d'un master en français moderne et en anglais, elle rédige actuellement une thèse en littérature française, tout en dispensant des enseignements à l'Université.

Mme Vauthey est très investie dans la vie institutionnelle de notre commune mais également de celle de l'UNIL. En plus d'être polyglotte Mme Vauthey est une personne dynamique, engagée, et à l'écoute. Entrée au Conseil communal en 2021 elle a siégé dans diverses commissions ad hoc. Elle siège également au conseil intercommunal de l'ASIME, et en qualité de suppléante au conseil intercommunal de la PRM. Très attachée à sa région et à sa Ville, elle s'implique dans les sociétés locales morgiennes, en particulier dans le domaine de la culture.

Mme Vauthey s'adonne notamment au théâtre d'improvisation, une qualité qui sera certainement très utile dans le cadre de ses futures activités au sein du Bureau. »

C'est avec 64 voix, 6 voix éparses et 7 bulletins blancs et 3 nuls, que Mme Aliénor Vauthey est élue comme seconde vice-présidente.

Mme Aliénor VAUTHEY remercie les membres du Conseil pour leur confiance et se réjouit de commencer ce travail de vice-présidente.

10. a) Election de deux scrutateurs

M. Marc-Emmanuel CRIPPA pour le groupe des Vert-e-s et Marc LAMBRIGGER pour le groupe UDC sont élus tacitement.

b) Election de deux scrutateurs suppléants

M. Marc BALLY pour le groupe PLR et Mme Rita WYSS pour le groupe EMVL sont élus tacitement.

11. Transmission d'une pétition concernant le parcage à Beausobre à la commission des pétitions

Le Bureau a reçu une pétition concernant le parcage à Beausobre, qu'il transmet à la commission des pétitions pour analyse. Cette commission est priée de se réunir à la fin de la séance afin de fixer une date de réunion.

12. Préavis de la Municipalité

- N° 22/6.23** Réponse au postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une stratégie efficiente des parkings à Morges » et au postulat du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking souterrain à Morges » et demande d'un crédit de CHF 180'000.00 pour doter le parking du Parc des Sports et les places de stationnement situées dans le Bourg historique d'un système de détection de places libres. 1^{ère} séance de commission : lundi 21 août 2023 à 18h30, en salle des Pas perdus à l'Hôtel de Ville. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Jean-Bernard THULER
- Sandra IMHOF ZRIOUI
- Clément BOURGEOIS
- Mathias BLUME
- Marc LAMBRIGGER
- Floriane WYSS
- Michael FRANCESCATO

-
- N° 23/6.23** Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.00 pour l'élaboration des projets et demandes d'autorisations pour la mise en séparatif de l'assainissement depuis la place de la Gare jusqu'au lac et pour le remplacement des conduites industrielles entre le giratoire de la Tour et la place Charles-Dufour. 1^{ère} Séance de commission mardi 22 août à 18h30, en salle Léman, Riond Bosson 14. Présidente EMVL.

Les commissaires sont :

- Sylvie TRUDU
- Michaël FURHOFF
- Catherine HODEL
- Cédric WIDMER
- Jean-Pierre MORISETTI
- Maurice JATON
- Dominique KUBLER

La commission est priée de se réunir à la fin de la séance car la date ne convient pas au groupe PLR pour cause d'événement du parti.

13. Rapports de commissions

N° 5/6.23 Gestion 2022

- rapport sur la gestion
- réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion
- Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport sur les comptes
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission des finances
- Détermination de la Commission des finances sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis

M. Hervé FRUH, président-rapporteur de la commission de gestion lit les conclusions de son rapport.

Le « ping-pong » entre la Municipalité et la commission de gestion concernant les vœux est lancé.

Administration, mobilité et ressources humaines

Vœu N° 1 – 2022 : Que la Municipalité promeuve les newsletters disponibles pour les citoyen·nes.

Réponse de la Municipalité

L'Office de la communication a déjà fait la promotion de sa première newsletter, consacré aux énergies. De nouveaux projets de newsletters sont en voie d'être réalisés ce printemps, émanant de la Bibliothèque et de l'Office de la culture. L'Office de la communication fera le nécessaire, afin de promouvoir ces nouveaux canaux de communication, qui ont l'avantage de toucher un public spécifique.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 2 – 2022 : Que la Municipalité mette en place un protocole clair sur le budget ainsi que sur la participation visée pour les événements/apéritifs organisés par la ville.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité fixe le budget pour les événements et réceptions qu'elle peut prévoir. Néanmoins, il arrive, qu'en cours d'année, des événements non prévus à l'avance soient organisés. Pour cette raison, les dépenses peuvent évoluer en cours d'année. Un suivi est d'ores et déjà mené par le Greffe pour contenir ces dépenses. Il est d'ailleurs demandé aux services d'annoncer préalablement les réceptions, ainsi que le nombre d'invités. La Municipalité veillera à ce que les dépenses non budgétées restent limitées.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 3 – 2022 : Que la Municipalité présente des éléments pouvant offrir une signalisation significative des places de stationnement deux roues du site de Beausobre.

Réponse de la Municipalité

Les travaux sur le site de Beausobre sont en cours. La signalétique du site n'est donc pas encore finalisée. Les places de stationnement deux-roues sont disposées à chacune des portes d'entrée du site, permettant aux usagers une bonne visibilité sur l'offre disponible. À l'intérieur du site, il n'est pas prévu de mettre des panneaux de signalisation des places deux-roues.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission décide de maintenir ce vœu.

La discussion est ouverte.

M. Michael FRANCESCATO soulève qu'avant de passer au vote il faudrait attendre le retour des scrutateurs pour garantir l'équité des voix.

C'est avec 36 NON, 35 OUI et 6 abstentions que le vœu est refusé.

Enfance, culture et durabilité

Vœu N° 4 – 2022 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour trouver des solutions innovantes et adéquates permettant la mise en service d'un espace de restauration sur le site de Beausobre, a minima lors de congrès et de spectacles.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Finances, économie, informatique et population

Vœu N° 5 – 2022 : Que la Municipalité fasse traduire sur le site de prise de rendez-vous de l'Office de la population pour permettre aux personnes allophones de demander un rendez-vous dans leur propre langue, et que cette information soit transmise à l'Office de la population pour permettre d'accueillir au mieux ces personnes.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé, car il n'est pas conforme à l'art. 107 du Règlement du Conseil communal.

La Municipalité estime qu'il n'est pas de la compétence de la commission de gestion de décider d'une telle mesure. Toutefois, elle fait sienne la volonté de la commission de soigner l'accessibilité de son administration, notamment au sein de l'Office de la population, pour les personnes allophones. Une réflexion à ce sujet sera menée.

La Municipalité refuse ce vœu.Détermination de la Commission de gestion

La commission propose la reformulation de ce vœu :

Que la Municipalité étudie la possibilité de traduire ou faire traduire le site de prise de rendez-vous de l'office de la population pour permettre aux personnes allophones de demander un rendez-vous dans leur propre langue, et que cette information soit transmise à l'Office de la population pour permettre d'accueillir au mieux ces personnes.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER relève que ce qui est proposé maintenant est singulier. La commission se détermine sur la réponse de la Municipalité, c'est oui ou c'est non mais elle ne doit pas reformuler le vœu, ce qui sous-entend une nouvelle réponse de la Municipalité. Selon lui on ne vote pas sur la reformulation d'un vœu mais sur le vœu tel qu'il a été présenté.

Vote sur le vœu originel de la COGEST : 45 NON, 22 OUI, 10 abstentions, le vœu est refusé.

Cohésion sociale, logement et sécurité

Vœu N° 6 – 2022 : Que la Municipalité présente dans le rapport de gestion les différentes catégories de logements de type Logements d'utilité publique (LUP), le nombre de bénéficiaires et de logements, et les critères d'accès.

Réponse de la Municipalité

Cette information permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur l'état de situation des logements d'utilité publique présents sur le territoire de Morges.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 7 – 2022 : Que la Municipalité propose de manière proactive une offre d'activités pour favoriser l'intégration sociale en particulier pour les personnes étrangères ou isolées.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Morges propose avec un certain dynamisme, des activités et prestations favorisant l'intégration sociale des habitant-es et cible particulièrement des personnes étrangères et/ou isolées.

Ainsi, à travers la Commission consultative d'intégration Suisses-Étrangers, les activités proposées par l'équipe des travailleuses et travailleurs sociaux dans les domaines de la jeunesse, des aîné-es et de l'intégration, plusieurs activités et prestations favorisant l'intégration sociale des personnes étrangères et/ ou isolées sont proposées avec différents publics. On peut citer notamment les activités interculturelles, les actions sur la primo-information, les cours de français, le Café bienvenue dédié aux femmes et aux migrants, l'accompagnement social du travailleur social de proximité, la journée d'accueil des nouvelles et nouveaux habitants ainsi que la permanence d'accueil pour les Ukrainiennes et Ukrainiens. La ville de Morges reste attentive à l'anticipation des besoins et défis en matière d'intégration sociale. En effet, elle est en lien permanent avec les acteur·rices de l'intégration (bureau cantonal de l'intégration, EVAM, etc.) et participe à des réseaux d'échanges et de partage de pratiques. De plus, dans le cadre de différentes instances qu'elle coordonne, ou dans laquelle elle participe, elle assure une veille sociale et communique avec les différentes actrices et acteurs sociaux sur les prestations proposées.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission accepte la réponse, cependant la sous-commission regrette de ne prendre connaissance de ces informations que par le biais de la présente réponse.

Vœu N° 8 – 2022 : Que la Municipalité vérifie la bonne direction de tous les panneaux de signalisation, même si la tâche est déléguée à une entreprise externe.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a déjà délégué cette tâche à Police Région Morges (PRM) dans le cadre de son contrat de droit administratif.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission accepte la réponse, elle souhaite néanmoins que PRM reste attentive à cette tâche.

InfrastructureS et gestion urbaine

Vœu N° 9 – 2022 : Que la Municipalité revoie le règlement des ports afin de rendre plus claires les conditions pour lesquelles une place d'amarrage ne serait pas renouvelée (nombre d'avertissements, types d'avertissements, entretien, demandes répétées d'entretien sans réaction, délais administratifs, nombre de sorties, etc.).

Réponse de la Municipalité

Le règlement des ports est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, suite à son adoption par le Conseil communal le 2 décembre 2020 et par le Canton le 18 janvier 2021. L'article 8 de ce dernier, intitulé « Délivrance de l'autorisation-durée-résiliation », stipule notamment qu'une autorisation ou attribution de place d'amarrage est « délivrée pour 1 année civile avec échéance au 31 décembre. Elle est ensuite renouvelée, sur demande de la ou du bénéficiaire en réponse à l'envoi de la demande de renouvellement de l'attribution adressée par l'autorité portuaire, d'année en année, sauf dénonciation par la Municipalité ou par le titulaire, par lettre recommandée, au plus tard trois mois avant l'échéance ». Ces dispositions sont claires et impliquent que les locataires doivent confirmer leur location chaque année sur une plateforme de cyberadministration spécialement dédiée à la gestion des ports. En pratique, un courriel est envoyé en août de chaque année à tous les navigateurs, les invitant à effectuer le renouvellement de leur location directement sur la plateforme en ligne des ports. Une fois cette opération effectuée, un courriel de confirmation est envoyé.

La Municipalité estime que les navigatrices et navigateurs sont responsables de rester attentifs à cette échéance, qui doit être connue par l'ensemble des locataires des ports de la Ville. Cependant, pour celles et ceux qui ne souhaitent pas utiliser les moyens numériques mentionnés ci-dessus, il est possible de faire une demande de renouvellement annuel par courrier postal. Par conséquent, elle ne propose pas de modifier le règlement des ports.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission accepte la réponse.

Vœu N° 10 – 2022 : Que la Municipalité envoie un rappel par courrier postal si le délai de renouvellement d'une place d'amarrage par courriel a été dépassé.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité estime que cette mesure n'est pas de la compétence du Conseil communal.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission maintient le vœu et le reformule ainsi :

Que la municipalité étudie la possibilité d'envoyer un rappel par courrier postal si le délai de renouvellement d'une place d'amarrage par courriel a été dépassé.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER reste sur sa position, c'est certes un ping-pong mais les parties courtes sont privilégiées, on ne reformule pas les vœux.

M. Hervé FRUH répond que c'est de façon collégiale qu'il a été décidé de reformuler certains vœux, la reformulation visait à supprimer l'injonction présente dans la première formule.

Vote sur le vœu originel : 52 NON, 18 OUI et 9 abstentions. Le vœu est refusé.

Vœu N° 11 – 2022 : Que la Municipalité étudie la possibilité de prendre en charge les coûts des travaux de l'enlèvement des raccords gaz pour ceux qui passent à une pompe à chaleur, par exemple, à l'aide du fonds de réserve des fluctuations des coûts du gaz.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité va étudier la faisabilité de mettre en place un mode de financement de ce type de travaux, ceci à titre d'encouragement pour la transition vers les énergies renouvelables.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 12 – 2022: Que la Municipalité renforce le soutien « technico-administratif » des services industriels aux particuliers/entreprises qui désirent entreprendre leur transition énergétique.

Réponse de la Municipalité

Le soutien apporté aux particuliers pour mettre en place des solutions allant dans le sens de la transition énergétique ne dépend pas uniquement de l'Office des services industriels. La Municipalité étudie la possibilité de renforcer ce soutien.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 13 – 2022 : Que la Municipalité étudie tous les axes routiers régulièrement bouchonnés pour y insérer si possible des bandes cyclables permettant aux vélos de remonter les files de voitures en toute sécurité, et ceci dans les deux sens de circulation.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Bâtiments, sport et domaines

Vœu N° 14 – 2022 : Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires afin de garantir l'exploitation de la Patinoire des Eaux-Minérales, jusqu'à la présentation de la nouvelle stratégie y relative.

Réponse de la Municipalité

Suite à la non autorisation d'exploiter en août 2022, la Municipalité et ses services ont travaillé assidument à la mise en place d'une solution provisoire permettant d'assurer la continuité des activités hivernales à la patinoire. Des mesures similaires seront prises pour les saisons à venir et ce jusqu'à ce que la nouvelle stratégie relative à cette infrastructure soit connue.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 15 – 2022 : Que la Municipalité envisage la pose, dans l'ancien Collège des Jardins, d'au moins un défibrillateur, accompagné – comme c'est usuellement le cas – d'une signalétique indiquant sa localisation.

Réponse de la Municipalité

Suite à la mise à disposition des lieux à la Maison des Associations, la fréquentation a augmenté. Cette nouvelle utilisation publique du bâtiment et de sa cour qui verront le nombre de manifestations s'y déroulant augmenter à futur justifie la pose d'un défibrillateur.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Urbanisme, constructions et espace public

Vœu N° 16 – 2022 : Que la Municipalité cherche à améliorer le processus de traitement des demandes à l'Office de la police des constructions afin de raccourcir la durée de traitement.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 17 – 2022 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder sans délai à l'aménagement définitif du préau du Collège Jacques-Dubochet, principalement concernant l'équipement des aires de jeux, la végétalisation et l'ombrage.

Réponse de la Municipalité

Suite à l'organisation d'une démarche participative en 2022, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les usagères et usagers du site afin de recenser les besoins et de faire valider le projet d'aménagement. Des études ont aussi dû être menées pour répondre aux contraintes liées à un aménagement en toiture (surcharge admissible, étanchéité, etc.). Le projet a été validé par la Municipalité fin 2022. Plusieurs travaux préparatoires ont déjà été effectués en 2022 (rehaussement du garde-corps autour de l'édicule de sortie de secours en toiture et du garde-corps du CVE). La réalisation du projet sera effectuée en 2023, vraisemblablement durant les vacances scolaires d'été.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœux généraux de la commission

Vœu N° 18 – 2022 : Que la Municipalité mette en œuvre dans les meilleurs délais une signalétique avec des panneaux lumineux depuis les entrées de la ville indiquant le nombre de places de libres dans les parkings et indiquant leur chemin d'accès.

Réponse de la Municipalité

Le Conseil communal a accepté la prise en considération des postulats du groupe des Vert-e-s « Pour une stratégie de parking efficiente à Morges » et du groupe PLR « De la verdure à la place de voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges ». Il sera répondu à ce vœu dans le cadre des réponses à ces postulats, qui seront soumises au Conseil communal ces prochains mois.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 19 – 2022 : Que la Municipalité clarifie la planification de la mobilité entre les municipaux et les services de la ville.

Réponse de la Municipalité

La mobilité est une problématique territoriale complexe qui fait à la fois écho à la durabilité, au réseau routier ainsi qu'aux planifications supérieures. Ces raisons induisent le fonctionnement actuel, c'est-à-dire un rattachement du Bureau de la mobilité à l'Administration générale pour garantir une meilleure vision d'ensemble et une bonne coordination. En outre, l'organisation de l'administration est une compétence de la Municipalité.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission accepte la réponse. La commission regrette tout de même qu'il est difficile d'obtenir des réponses concernant la mobilité car la thématique touche plusieurs directions.

M. Kevin RICHARDS intervient pour dire que plusieurs personnes dans le groupe des Vert-e-s souhaitent maintenir ce vœu de la COGEST. En effet le travail de plusieurs commissaires a été difficile vu que la mobilité est traitée par plusieurs services et que plusieurs demandes ont été adressées aux mauvais services. Il est souhaité que les différentes responsabilités des services soient plus claires sous la forme d'un document synthétique par exemple. Le groupe recommande de maintenir ce vœu.

Vote sur le vœu : 39 OUI, 31 NON, 9 abstentions, le vœu est maintenu.

Vœu N° 20 – 2022 : Que la Municipalité développe une stratégie de mise en œuvre du plan directeur des mobilités avec une vision claire du report modal envisagé et des alternatives attractives à l'utilisation de la voiture.

Réponse de la Municipalité

Les documents de planification tel que le Plan directeur communal des mobilités permettent de coordonner les différentes interventions du territoire pour les prochaines années. La Municipalité rappelle qu'une planification directrice n'est pas directement applicable en elle-même. Ce sont les projets particuliers entrepris par la Ville qui doivent s'inscrire dans le cadre du Plan directeur, comme le Plan d'affectation communal (PACom) qui doit être conforme au Plan directeur cantonal (PDCant). La vision du report modal est comprise dans ce document validé par le Conseil communal en 2022, avec notamment les charges de trafic attendues dans les vingt prochaines années, comprenant le report modal. Les alternatives sont également intégrées dans ce document, avec des mesures concrètes pour atteindre les objectifs de report modal. La mise en œuvre des mesures est intégrée aux différents plans d'investissements des Services concernés, avec une temporalité définie, et qui tiennent compte des différents projets d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission accepte la réponse.

M. Kevin RICHARDS intervient au nom des Vert-e-s qui souhaitent que le vœu soit maintenu vu les différents problèmes de mobilité à Morges.

Vote sur le vœu : 38 OUI, 36 NON, 5 abstentions, le vœu est maintenu.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX**Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité****La Commission de gestion est favorable au classement des treize vœux suivants :**

- | | | |
|---|----|---------|
| – Administration, mobilité et ressources humaines | N° | 1-2017 |
| – Finances, économie, informatique et population | N° | 10-2021 |
| – Enfance, culture et durabilité | N° | 6-2021 |
| | N° | 9-2021 |
| – Bâtiments, sport et domaines | N° | 26-2010 |
| | N° | 9-2016 |
| | N° | 6-2019 |
| | N° | 20-2021 |
| – Infrastructures et gestion urbaine | N° | 1-2019 |

	N°	23-2021
– Cohésion sociale, logement et sécurité	N°	13-2021
– Urbanisme, constructions et espace public	N°	12-2019
	N°	18-2021

La Commission de gestion s'oppose au classement des six vœux suivants :

– Administration, mobilité et ressources humaines	N°	3-2021
– Enfance, culture et durabilité	N°	4-2020
– Finances, économie, informatique et population	-	-
– Bâtiments, sports et domaines	N°	19-2021
– Infrastructures et gestion urbaine	N°	7-2019
	N°	1-2020
	N°	3-2020
– Cohésion sociale, logement et sécurité	-	-
– Urbanisme, constructions et espace public	-	-

Vœux dont le classement n'est pas proposé par la Municipalité

La commission de gestion propose le classement d'un vœu

– Administration, mobilité et ressources humaines	-	-
– Enfance, culture et durabilité	-	-
– Bâtiments, sport et domaines	N°	21-2021
- Infrastructures et gestion urbaine	-	-
– Cohésion sociale, logement et sécurité	-	-
– Urbanisme, constructions et espace public	-	-

C'est par 69 OUI 7 abstentions et 2 NON que le classement des vœux tel que présenté ci-dessus est accepté.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur le rapport général.

M. Michael FRANCESCATO souhaite revenir sur un élément qui a été relevé soit les remerciements aux plus de 300 collaborateurs de la Ville de Morges, il profite de la présence de M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal, pour relayer la gratitude du Conseil communal pour le travail effectué par son équipe.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion, inclus les rapports des sous-commissions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

(77 OUI et 2 abstentions)

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022 ;
2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes ;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat

Mme Veronica GASKELL, présidente-rapporteuse de la Commission des finances lit les conclusions du rapport.

Le ping-pong entre la Municipalité et la COFIN débute.

Vœu N° 1-2022

Que la Municipalité transmette à la CoFin pour chaque budget le bouclage annuel et le détail du calcul établi par les MBC des frais par lignes (et éventuels frais annexes) « refacturés » aux TPM, ainsi que le détail de la répartition de leur financement entre la billetterie, la Confédération, le Canton et les TPM. (Nous faisons notamment référence au montant de CHF 20'694'000.00 - des autres charges d'exploitation de l'offre 2023 des MBC inscrits au budget 2023 des TPM).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité transmettra à la CoFin le calcul établi par les MBC des frais par lignes (et éventuels frais annexes) « refacturés » aux TPM. Elle le fera une fois que l'entente TPM aura pris connaissance de ce tableau et que ce calcul aura été mis en information en Municipalité.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La CoFin accepte la réponse de la Municipalité.

Vœu N° 2-2022

Qu'un fonds de rénovation par bâtiment soit instauré et alimenté annuellement avec des montants conformes aux objectifs de la Stratégie énergétique 2035 (montants à définir).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé. Néanmoins, une analyse sur la pertinence et le fonctionnement du fonds est actuellement en cours. La Municipalité reviendra vers la commission des finances dès que l'analyse sera finalisée ; la Municipalité se déterminera sur la nature du fonds.

La Municipalité refuse ce vœu.**Détermination de la Commission des finances**

La CoFin refuse la réponse de la Municipalité et maintient son vœu.

M. Yvan CHRISTINET est surpris de ce vœu, dans la mesure où selon lui la Stratégie énergétique 2035 ne concerne pas un bâtiment un après l'autre mais tous les bâtiments, il ne comprend pas le saucissonnage proposé par la COFIN.

M. Vincent DUC répond que l'on peut discuter le saucissonnage mais ce qui est proposé c'est un fond, on peut lire dans le préavis sur l'assainissement des bâtiments que le patrimoine de la Ville de Morges est composé de 106 objets pour un montant avoisinant 300 millions de valeur ECA. Les revenus liés au patrimoine communal constituent chaque année plus de 10 millions et sont versés au ménage communal et ce depuis des années. Ces revenus proviennent des biens mis en location dans le cadre d'activités publiques et privées, notamment les loyers perçus pour la mise à disposition des surfaces scolaires à l'ASIME ou encore des loyers du patrimoine financier versés par des locataires privés.

Les vœux de la COFIN, déjà émis lors de l'établissement du budget sont simples, il est souhaité qu'une part des revenus des bâtiments soient alloués en fond comme pour une PPE afin de pouvoir en disposer lors de travaux d'entretien. Comme on peut le lire dans le préavis sur l'assainissement des bâtiments, le parc bâti morgien est vieillissant et la Municipalité doit jongler avec son plafond d'endettement pour nous présenter un premier pant d'assainissement. C'est en partie lié au fait qu'on a beaucoup traîné et surtout que l'on a rien mis de côté. Nous précisons que la notion de fond de rénovation fait partie intégrante du nouveau plan comptable MCH2 vaudois et qu'un modèle de règlement pour les fonds de rénovation sera prochainement mis à disposition dans le canton, normalement à la fin de ce trimestre. La COFIN demande donc de maintenir ce vœu pour continuer à assainir et entretenir le bâtiment bâti dans le futur.

Vote sur le vœu : 37 OUI, 24 NON, 19 abstentions. Le vœu est maintenu.

Vœu N° 3-2022

Qu'un fonds de rénovation par bâtiment scolaire soit instauré et alimenté annuellement par des montants conformes aux objectifs de la Stratégie énergétique 2035 (montants à définir), mais au minimum par l'excédent des indemnités à recevoir/reçus de l'ASIME.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité refuse ce vœu tel que formulé. Néanmoins, une analyse sur la pertinence et le fonctionnement du fonds est actuellement en cours. La Municipalité reviendra vers la commission des finances dès que l'analyse sera finalisée ; la Municipalité se déterminera sur la nature du fonds.

La Municipalité refuse ce vœu.**Détermination de la Commission des finances**

La CoFin refuse la réponse de la Municipalité et maintient son vœu.

M. Vincent DUC revient sur le montant de plus de 10 millions versés au ménage communal et ceci depuis des années, l'exemple des bâtiments scolaires est frappant. Alors qu'une part des loyers encaissés de l'ASIME sert à financer l'entretien des bâtiments, en plus des amortissements, aucun fond n'a jamais été mis de côté pour ce faire. Ils ont simplement été versés dans le ménage communal, toujours en référence à ce qui est indiqué dans le préavis sur l'assainissement des bâtiments. Prochainement de nouveaux bâtiments scolaires verront le jour, il est important que la Municipalité commence à mettre de côté l'excédent des indemnités reçues de l'ASIME, qui par ailleurs sont financées à hauteur de 70% par la commune de Morges, dans un fond pour les prochains travaux d'entretien qui ne tarderont pas à venir pour ces bâtiments. La COFIN demande le maintien de ce vœu pour pouvoir continuer à assainir et entretenir le parc bâti dans le futur.

M. Yvan CHRISTINET n'est pas contre la mise en place d'un fond de rénovation, il pense que c'est une bonne idée si cela permet d'accélérer la rénovation des bâtiments, par contre il ne comprend pas que ce fond soit dédié par bâtiment, il devrait être alloué par bâtiment au pluriel. La Municipalité peut aussi intervenir par opportunité sur certains bâtiments, avec une vision globale. Cette proposition de fond par bâtiment ne lui paraît pas une bonne idée à long terme en tout cas.

M. Vincent DUC précise que c'est un vœu, cela n'engage pas la Municipalité et l'aspect d'un fond par bâtiment peut être discuté, et le cas sera réglé dans un règlement avec la loi qui va être modifiée prochainement et qui engendrera des règles en la matière.

Vote sur le vœu : 43 OUI, 15 NON, 22 abstentions. Le vœu est maintenu.

Vœu N° 4-2022

Que la Municipalité informe la CoFin du progrès des projets et du suivi annuel des investissements dans le cadre de l'octroi de crédits cadre et/ou stratégiques pour l'évolution de notre Ville (stratégie d'arborisation, assainissements énergétiques etc..). En particulier, les crédits cadre touchant les bâtiments communaux devraient avoir un suivi financier par bâtiment.

Réponse de la Municipalité

En cas d'acceptation du préavis N° 1/2.23 par le Conseil communal, les dépenses d'investissements seront comptabilisées conformément aux numéros de comptes indiqués dans le préavis, qui prévoit une séparation des dépenses par bâtiment. Ainsi, au moment du bouclage des comptes, une situation sur les dépenses d'investissements par bâtiment pour ce préavis pourra aisément être fournie, sur demande.

En cas de préavis analogues, c'est-à-dire impliquant des dépenses d'investissements sur plusieurs objets distincts (« crédit-cadre ») identifiés dans le préavis, la même procédure pourra évidemment s'appliquer.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La CoFin accepte la réponse de la Municipalité

Vœu N° 5-2022

La CoFin souhaite être consultée en amont lors des préavis touchant de près ou de loin au grand enjeu de notre siècle (autour de la finitude des ressources) – ex stratégie d'arborisation, mobilité douce, réaménagement des grandes artères, assainissement du bâti public.

Réponse de la Municipalité

L'article 53 alinéa c) du Règlement du Conseil communal de Morges permet déjà la réalisation de ce vœu. La Municipalité veillera à en faire usage pour les grands enjeux de notre siècle.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La CoFin prend acte et accepte la réponse de la Municipalité.

Vœu N° 6 -2022**Présentation budgets et comptes**

La CoFin souhaite avoir une vue financière cohérente et identique pour le budget et les comptes et souhaite ainsi la même vue avec les mêmes regroupements ou non-regroupements à l'avenir (si nécessaire inclure un tableau récapitulatif hors compta)

Réponse de la Municipalité

Pour la Direction Bâtiments, sports et domaines, les « enveloppes » budgétaires (N° 35000.3141.00 pour les bâtiments divers et N° 59000.3141.00 pour les bâtiments scolaires) sont des outils financiers importants qui garantissent une flexibilité pour les très nombreuses interventions qui ne sont pas planifiables et qui doivent être gérées chaque année par l'Office des bâtiments. La planification des interventions par bâtiment et donc des budgets alloués par centre de coûts n'est aujourd'hui pas prépondérante, ce qui induit que la cohérence des budgets ne pourrait être garantie, relevant alors très certainement d'une clé de répartition arbitraire, ne tenant compte que d'une partie des variables à considérer (cf. cycle de vie des bâtiments). D'autres comptes suivent la même logique (N° 3141.01, 3185.00).

Par conséquent, quand la vue financière identique pour le budget et les comptes ligne par ligne n'est pas possible pour des raisons pratiques, le fascicule des comptes sera complété avec des tableaux récapitulatifs. Ceux-ci permettront de faire le lien entre les regroupements au niveau du budget et la comptabilisation ligne par ligne dans les différents chapitres au moment des comptes. Cette pratique s'applique déjà pour la nature N° 3141.00 des bâtiments scolaires et bâtiments divers (voir pages 36 et 37 du fascicule des comptes 2022).

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La CoFin accepte la réponse de la Municipalité.

Vœu N° 7-2022

Vue, résultats par bâtiments : la CoFin souhaite avoir une vue effective de l'entretien du parc immobilier de la ville respectivement des coûts inhérents au parc immobilier et son exploitation, de toutes les charges (non seulement d'entretien) et de tous les revenus selon le plan comptable, et ceci, par bâtiment, autant dans les comptes que dans le budget (si nécessaire dans un tableau récapitulatif hors compta).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité estime que les informations fournies lors des comptes (fichier excel notamment), sont suffisantes pour l'analyse de la Cofin.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La CoFin accepte la réponse de la Municipalité.

Vœu N° 8-2022

Indicateurs Idheap : la CoFin souhaite qu'à la fin de chaque tableau figure un commentaire explicatif sur chaque indicateur qui, en outre relève les efforts programmés par la Municipalité pour le suivi et le cas échéant l'amélioration de l'indicateur.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre de la réponse au postulat PLR « Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville de Morges » ([préavis N° 1/2.21](#)) , les indicateurs IDHEAP sont détaillés en annexe et permettent d'approfondir les connaissances de celles et ceux qui le souhaitent.

La Municipalité refuse ce vœu.**Détermination de la Commission des finances**

La CoFin refuse la réponse de la Municipalité et maintient son vœu.

M. Vincent DUC soulève les interrogations de la COFIN quant aux indicateurs IDHEAP fournis par la Municipalité, étant donné qu'aucune explication ou commentaire n'est jointe à ces indicateurs. Dans sa réponse la Municipalité nous renvoie aux explications des indicateurs figurant dans le rapport N° 1/2.21 mais même dans celui-ci il n'y a aucune analyse, il est expliqué pourquoi chaque indicateur varie. À titre d'exemple, dans les indicateurs d'équilibre budgétaire, la commune obtient en 2022 une excellente note de 5.8/6 pour sa couverture des charges, alors qu'elle obtient un 1 de présence pour les engagements nets supplémentaires.

Idem pour les indicateurs de qualité de la gestion financière, la commune obtient un 6/6 pour la maîtrise des dépenses courantes par habitant mais à nouveau 1 de présence pour l'effort d'investissement. Selon la COFIN c'est le b.a.-ba de la bonne gestion de suivre et d'analyser ces indicateurs financiers, on a le sentiment que la Municipalité nous les présente parce que le Conseil le lui a demandé, mais qu'elle n'en fait rien. Encore une fois, la COFIN demande simplement d'avoir une détermination de la Municipalité pour chacun de ces indicateurs, le but n'est pas d'avoir des 6 partout mais de nous expliquer si nous devons nous inquiéter ou pas que la commune reçoive des notes de 1/6 pour certains indicateurs. Le vœu est maintenu afin que la publication de ces indicateurs fasse du sens auprès d'un minimum de Conseiller-ères.

Vote sur le vœu : 44 OUI, 13 NON, 22 abstentions. Le vœu est maintenu.

Vœu N° 9-2022

Remarques des services sur certains postes de comptabilité : la CoFin souhaite que les explications soient plus exhaustives, plus complètes, plus pertinentes à l'analyse de l'évolution des chiffres.

Réponse de la Municipalité

Pour rappel, les remarques sont à renseigner obligatoirement pour toutes variations de charges et de recettes :

- de +/- 10 % et +/- CHF 10'000.00 ;
- de +/- CHF 50'000.00.

Les services sont sensibilisés sur la clarté et la qualité des remarques à fournir.

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission des finances

La CoFin refuse la réponse de la Municipalité et maintient son vœu.

Mme Maria Grazia VELINI exprime que la COFIN ne demande rien de plus que des explications plus étoffées permettant de comprendre le pourquoi des écarts existants. Pour exemple, dans le dicastère de la cohésion sociale, rubrique surveillance des chantiers, il y a une différence de plus de CHF 50'000.00 et l'explication est « budget estimé à la hausse », cela ne donne pas de réponse. Tout ce qui est demandé c'est des explications précises afin que la COFIN n'ait pas à revenir avec des questions par la suite.

Vote sur le vœu : 56 OUI, 12 NON, 12 abstentions. Le vœu est maintenu.

RAPPEL

Vœu N° 1-2015

Que la Municipalité informe la CoFin des modifications légales, en cours d'exercice, ayant des conséquences sur les comptes (exemple compte 81000.3803.00).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et informera la CoFin, au fur et à mesure, des modifications légales ayant un impact significatif sur les comptes communaux.

Situation au 31 décembre 2022

Le Service des finances informera la Commission des finances, au fur et à mesure, des changements légaux ayant un impact conséquent sur les comptes.

Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission maintient son vœu afin qu'il ne soit pas oublié dans le temps.

Vœu N° 2-2015

Que les montants votés au titre de garanties de déficit lors du budget ne soient pas modifiés durant l'exercice et ne soient pas dépassés lors du bouclage des comptes (exemple compte 33000.3658.00).

Réponse de la Municipalité

Même si la Municipalité s'engage à ce que les sociétés, associations et entités diverses maintiennent leur budget initial, elle est consciente qu'il est parfois difficile pour ces dernières de le respecter.

Situation au 31 décembre 2022

Le Service des finances veille à ce que les garanties de déficit ne soient pas modifiées ou dépassées durant l'exercice et lors du bouclage des comptes. Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission maintient son vœu afin qu'il ne soit pas oublié dans le temps.

Vœu N° 2-2018

Que pour une meilleure lisibilité des comptes et du bilan, les diverses attributions ou prélèvements au Fonds de rénovation des infrastructures fassent l'objet d'un libellé plus explicite. En l'occurrence, elle demande que soit à chaque fois reprise, dans les comptes, la formulation qui figure au bilan. Par exemple, fonds de réserve épuration et collecteurs d'égouts, fonds de renouvellement infrastructure des Ports, fonds de renouvellement infrastructure de l'eau, etc.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Toutefois, notre système comptable ne permettant pas d'indiquer plusieurs libellés différents pour la même nature de compte, nous proposons que, dès les comptes 2019, il soit mentionné dans le libellé des comptes de bilan le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations (exemple : 9281.12 « Renouvellement infrastructure du gaz 460.00 » / 9281.10 « Renouvellement infrastructure des ports 470.00 »).

Situation au 31 décembre 2022

Le Service des finances a changé les libellés des comptes de bilan ; ainsi, le centre de coût en lien avec les prélèvements ou dotations sont dorénavant indiqués (exemple dans le nouveau logiciel comptable Abacus : 9281.0003 « Renouvellement infrastructure du gaz 83000 » / 9281.0001 : « Renouvellement infrastructure des ports 47000 »). Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission maintient son vœu.

Vœu N° 3-2021

Que la Municipalité priorise les investissements indispensables et urgents.

Réponse de la Municipalité

Le Service des finances a organisé une priorisation des investissements entre les services communaux afin de s'assurer que le plafond d'endettement soit respecté durant la législature 2021-2026. Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission maintient son vœu.

Vœu N° 5-2021

Que la Municipalité veille lors de la présentation du budget à coordonner le budget de la Ville avec les budgets des Associations intercommunales. En cas de modifications intervenant jusqu'à l'acceptation du budget, la Municipalité en informe la Commission des finances.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité veillera à coordonner le budget de la Ville avec les budgets des Associations intercommunales et informera la CoFin des dernières modifications jusqu'à l'acceptation du budget. La Municipalité accepte ce vœu.

État de situation

La Municipalité coordonne le budget de la Ville avec les budgets des associations intercommunales dans la mesure du possible. En effet, les dates auxquelles les budgets sont votés par les conseils intercommunaux respectifs ne permettent pas toujours d'intégrer la dernière version dans le budget de la Commune. Dans tous les cas, elle informera la CoFin des dernières modifications significatives jusqu'à l'acceptation du budget. Il est ainsi répondu au vœu de la Commission des finances et par conséquent, la Municipalité propose, sauf avis contraire du Conseil communal, de classer ledit vœu.

Détermination de la Commission des finances

La commission maintient son vœu.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission des finances est favorable au classement des cinq vœux suivants :

- N° 1-2018
- N° 1-2020
- N° 1-2021
- N° 2-2021
- N° 4-2021

La Commission des finances s'oppose au classement des cinq vœux suivants :

- N° 1-2015
- N° 2-2015
- N° 2-2018
- N° 3-2021
- N° 5-2021

Vote sur la proposition de classement des vœux : 65 OUI, 2 NON, 9 abstentions.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur le rapport général de la Commission des finances.

Mme Maria Grazia VELINI revient sur le dicastère de la cohésion sociale, qui n'a plus la charge de l'enfance, et donc selon elle plus de liberté et de possibilités de développer les activités sociales de la Ville en faveur de la population morgienne, qui fait face à une période difficile au vu des différentes hausses pour des prestations de base et subit aussi la baisse du pouvoir d'achat. Il y a un glissement des services proposés par la Ville vers des services intercommunaux, par exemple dans les comptes 2022, le nombre d'EPT indiqué dans le dicastère diffère de celui indiqué dans le rapport de gestion. Il y a une baisse de la charge salariale d'environ CHF 131'000.00 et lors des réponses aux questions de la sous-commission, cette dernière constate que le transfert d'un travailleur de proximité vers l'Espace Prévention Santé de la Côte, avec à la clé une augmentation de la subvention de cette entité de CHF 103'320.00.

Indépendamment du coût financier, la sous-commission s'interroge sur la légalité de cette démarche. En effet, le Conseil communal vote des montants qui sont attribués à des comptes bien spécifiques, la reprise de l'Espace Prévention des travailleurs sociaux par la Ville en 2016 avait donné lieu à un préavis (N° 7/3.16) qui avait suscité beaucoup d'interventions au niveau du Conseil communal, portait pour titre « Mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale, création d'un poste de coordinatrice de cohésion sociale, création d'une équipe communale d'animation et de travail social.

Avec son vote le 1^{er} mars 2017 le Conseil communal avait validé cette politique et il lui semble que de changer de tactique en cours de route sans en informer le Conseil communal n'est ni respectueux ni appréciable.

La sous-commission estime que la Ville peut sans autre continuer à assumer ces tâches, et si tel n'est pas le cas qu'elle revienne devant le Conseil communal pour proposer une autre forme de politique de cohésion sociale. La sous-commission formule le vœu que le changement d'affectation de ressource humaine ou financière soit à l'avenir soumis par préavis au Conseil communal. Elle ne sait pas si cette proposition peut être légale ou possible mais elle souhaite qu'au moins une information soit donnée au Conseil communal en cours de route et que l'on ne découvre pas ces changements dans le budget ou les comptes.

Au chapitre 740 qui concerne les aides et les subventions, il a été observé une diminution de CHF 106'500.00 par rapport aux prévisions budgétaires qui étaient de CHF 220'000.00. Dans le fascicule, l'explication donnée précise que l'écart provient du fait que les aides relatives à la participation communale aux immeubles de logements subventionnés ont été réduites, principalement à l'atteinte du fond de régulation, conformément à l'article 20 alinéa 3 du règlement d'application de la Loi du 9 septembre 1975. Une autre alternative aurait peut-être été possible pour aider les familles en situation de précarité par ces temps difficiles.

M. Vincent DUC rappelle que dans le rapport général il est fait mention du dépassement de deux crédits d'investissement, l'un pour CHF 1'200'000.00 et l'autre pour CHF 177'000.00, sans qu'aucun préavis de crédit complémentaire n'ait été soumis à notre Conseil. La COFIN en a été informée, mais aucun préavis n'a été soumis, ce qui est contraire à la Loi sur les communes. Ce point sera certainement débattu en septembre lorsque l'on votera sur le préavis sur l'assainissement du patrimoine bâti.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport sur les finances présentés par la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances, inclus les rapports des sous-commissions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

(78 OUI et 2 abstentions)

1. d'accepter les comptes 2022;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2022;
3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux nouveaux émis par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;
5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

N° 10/6.23 Réponse de la Municipalité au projet de règlement sur les missions de la Commission des finances présenté par la Commission des finances

Mme Maria Grazia VELINI présidente-rapporteuse lit les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

M. Pascal MARTIN relève que le texte actuel qui précise les compétences de la Commission des finances, indique qu'elle communique sa détermination à la commission chargée d'étudier le préavis municipal s'y rapportant. Il constate que parfois ces derniers temps le rôle de la COFIN n'est pas toujours très clair, sachant que la COFIN dit qu'elle rapporte au Conseil communal, et il constate que cette mention a disparu dans les propositions d'articles modifiés, il propose donc de déposer un amendement pour ajouter aux points c et d, à la fin du texte, l'ajout du texte suivant « et communique sa détermination à la commission chargée d'étudier le préavis municipal s'y rapportant », sachant que c'est au final la commission ad hoc qui rend sa décision sur les projets.

M. le Président Xavier DURUSSEL demande si M. Martin a son amendement par écrit.

Mme Maria Grazia VELINI pense que s'il faut respecter les règles, respectons-les jusqu'au bout, il n'y a pas de texte écrit donc voilà...

M. le Président Xavier DURUSSEL laisse quelques minutes à M. Martin pour rédiger son texte.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER soutient l'avis de Mme Velini et pense qu'il faut faire attention dans ce Conseil, par souci d'efficacité ou de vouloir aller directement au fond des choses de ne pas respecter le règlement. C'est ouvrir la porte à des interprétations et des questions et la loi sur les communes et le règlement du Conseil communal prévoient qu'un amendement doit être déposé par écrit, il n'y a aucune raison de ne pas s'y soumettre.

M. le Président Xavier DURUSSEL après s'être replongé dans les textes annonce que l'article n'est pas dans les conclusions du préavis, et le Conseil ne peut amender que les conclusions du préavis, il ne peut pas amender le rapport de la commission. Pour ce faire il faudrait que l'amendement soit déposé par la Municipalité. Il demande si la Municipalité désire se prononcer sur ce sujet.

Mme la Syndique Mélanie WYSS exprime que si le Conseil estime qu'il est préférable que la COFIN se détermine à la commission ad hoc, la Municipalité ne s'y oppose pas. Si elle doit modifier son rapport par écrit cela va prendre quelques minutes et elle aura besoin de M. Martin. Elle demande à M. Durussel de préciser la suite de la procédure.

La Municipalité demande une suspension de séance de 5 minutes afin de pouvoir se déterminer sereinement. La séance reprendra à 21h45.

Etant donné la suspension de séance, l'appel est effectué. 79 Conseillers-ères sont présents-es, les débats peuvent reprendre.

Le préavis municipal est modifié comme suit, l'article 53 c du règlement devient : examine l'incidence sur les finances communales de toute demande de crédit extraordinaire excédant un million et communique sa détermination à la commission chargée d'étudier le préavis municipal s'y rapportant.

Le point d est modifié de la manière suivante : examine systématiquement toute demande de crédit générant des charges d'exploitation annuelles supérieures à CHF 100'000.00 et communique sa détermination à la commission chargée d'étudier le préavis municipal s'y rapportant.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

(75 OUI et 2 abstentions)

1. de prendre acte du rapport valant réponse au projet de modification du Règlement de Conseil communal déposé par la Commission des finances ;
2. d'adopter le contre-projet de nouvel article 53 du Règlement du Conseil communal tel que proposé par la Municipalité, sous réserve de l'approbation de la cheffe du Département de l'intérieur et du territoire ;
3. de dire qu'il entre en vigueur dès sa publication dans la Feuille des avis officiels.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER a entendu un groupe se plaindre amèrement du fait qu'il n'avait pas pu recevoir un rapport à temps pour pouvoir se prononcer et là la Municipalité change les conclusions d'un règlement, la commission n'a pas pu se réunir pour se prononcer. Il estime que l'on s'assied un peu beaucoup sur la procédure aujourd'hui. Si l'on veut faire les choses correctement, on vote sur l'amendement, on amende le règlement et on vote l'amendement final, on ne vote pas un projet modifié par la Municipalité sans que la commission ait pu se prononcer.

M. Xavier DURUSSEL répond à M. Busslinger que le vote est clos, qu'il a demandé si la procédure était claire, sans réaction il a considéré que c'était en ordre, le vote a été effectué et l'ordre du jour se poursuit, il donne la parole à M. Besuchet.

N° 15/6.23 **Demande de crédit de construction de CHF 2'900'000.00 TTC salles d'éducation nutritionnelle en surélévation du bâtiment aménagement de la toiture de B2, au collège de Beausobre.**

M. Julien BESUCHET, président rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

(60 OUI, 9 NON, 11 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de CHF 2'900'000.00 TTC pour la réalisation de 2 salles d'éducation nutritionnelle en surélévation du bâtiment B2, l'assainissement et l'aménagement de la toiture de B2, au Collège de Beausobre ;
2. de dire que le montant de CHF 2'900'000.00 sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 96'666.65 par année à porter en compte dès le début de l'utilisation de l'immobilisation

14. Interpellation du groupe PSIG intitulée « Quelles conséquences de l'augmentation du taux d'intérêt de référence à Morges ? » Dépôt et développement.

Mme Camille ROBERT lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

15. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce qu'à sa connaissance il n'y pas de question en suspens donc pas de réponse ce soir.

16. Questions, vœux et divers

M. le Président Xavier DURUSSEL fait son discours de fin d'activité au poste de président du Conseil communal, dont voici la teneur :

« Il est temps pour moi de prendre la parole une dernière fois, une dernière fois car oui pour moi c'est terminé, la plupart d'entre vous le savent déjà, la politique pour moi s'arrête ce soir. Elle s'arrête parce que je m'en vais. C'est un moment prévu mais émouvant tout de même. Après toutes ces années passées à Morges, toutes ces années à faire de la politique et du militantisme. Alors oui, cher Pascal, tu peux considérer ceci comme ma lettre de démission, avec effet au 31 juillet.

Et ce ne sont pas les loyers trop chers dans notre commune, le bruit des voitures ou une opportunité professionnelle qui me font partir. C'est un projet de vie, qui malheureusement ne peut pas avoir lieu ici. Je m'en vais dans une coopérative d'habitations à Lausanne. Mon bout de chemin à Morges a été extrêmement enrichissant, j'ai rencontré de nombreuses personnes extraordinaires, j'ai eu des discussions passionnantes. J'ai pu voir concrètement ce que la politique peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire. J'ai aussi un peu mieux compris les différents pouvoirs et la sphère de compétence d'une commune.

Je tiens à remercier le Bureau qui m'a accompagné, le Greffe, pour tout le travail effectué. Toutes les tâches administratives sont traitées avec efficacité, professionnalisme et une certaine bienveillance envers une présidence qui n'est pas toujours très au clair. C'était un vrai plaisir d'avoir travaillé avec vous. Je remercie bien évidemment aussi la Municipalité, pour tout le travail effectué ensemble et chacun d'entre vous pour tous ces échanges et ces moments passés ici ou en commission.

J'ai été très heureux de cet engagement politique et je pars très heureux de cette expérience politique, même s'il faut reconnaître qu'après toutes ces années, le fait de passer à autre chose ne va pas me déplaire non plus. Je suis convaincu de l'importance, que dis-je, de la nécessité d'occuper la place politique. Alors à vous dans le public ou derrière vos écrans, ou ailleurs peut-être qui entendez mon appel : engagez-vous ! Vraiment, nous avons besoin que toute la population soit représentée, correctement, au sein de ce Conseil. J'ai pu lire cette année, ou entendre durant les années précédentes, que le ton des débats c'était dégradé, que c'était mieux avant. Vous voulez mon avis ? Je n'en sais rien. Ce n'est peut-être qu'une amnésie historique bien connue. Amnésie, qui étudiée quand il s'agit de la disparition des insectes ou des poissons par exemple. On oublie ce que nous avons vécu. Il y a certainement eu des débats calamiteux il y a une vingtaine d'années, et cette amnésie peut nous amener à idéaliser le passé, ou même le présent.

Alors oui c'est vrai, après tout, c'est possible, le climat politique a changé, on constate plus de radicalisation. Il y a quelques années il n'y avait pas d'activiste pour se coller la main sur l'autoroute ou des militants d'Extinction Rebellion pour bloquer des ponts. En tout cas moi, je ne m'en souviens pas. L'amnésie est encore plus forte lorsque l'on saute une génération. Si moi je me souviens difficilement du nombre d'insectes écrasés sur le pare-choque de la voiture en chemin pour aller à la mer, j'ai encore moins de notion de ce que mes parents ont vécu. Pourtant, des mouvements radicaux par le passé il y en a eu. Même chez nous en Suisse. Les suffragettes il n'y a pas si

longtemps ou encore le 9 novembre 1932 quand l'armée ouvre le feu sur des manifestants antifascistes à Genève, 13 morts et 65 blessés. Vaste question.

Admettons que cela soit vrai, que le climat politique s'est détérioré, est-ce que vraiment l'on peut penser que les personnes ici présentes, vous tous et toutes, êtes mal intentionnés-ées. Est-ce que tous ici ne préféreraient pas des discussions sereines ? D'ailleurs c'est une demande régulière qu'on entend de ci de là, notamment dans les lettres de démission, à gauche comme à droite. Je suis convaincu que vous défendez tous ici vos convictions, vos valeurs, avec détermination. Que personne ici n'a envie de faire le mal, de blesser son adversaire, ou de nuire. Alors qu'est-ce donc ? Je vous propose une réflexion qui me suit depuis quelques temps maintenant.

Et si c'était notre système politique qui nous amenait à cette détérioration ? Le court-termisme, la course à la réélection, l'envie de briller plus que son voisin, mais pourquoi en fait ? Si vraiment nous pensons agir pour le bien commun, d'avoir la vérité devant les yeux, ne serait-il pas pertinent de se poser la question sur le système dans lequel nous travaillons ? De mon côté, je n'aurais pas la prétention de dire que notre système politique est parfait et je pense que de faire l'impasse sur la réflexion de notre propre fonctionnement est une erreur grave. Évidemment ici ce n'est qu'à la marge que nous pourrions expérimenter d'autres choses, des lois supérieures s'appliquent, cependant, nous avons de la place pour un peu d'innovation. Des consultations populaires sont déjà organisées, une assemblée citoyenne écoutée pour le plan climat, tout cela est excellent et je suis persuadé que ce sont d'excellentes pistes et je vous encourage grandement à les poursuivre.

Et de nous rappeler, que notre présence ici à tous, n'est pas une fin en soi, c'est un moyen que nous avons pour notre vivre ensemble. Ou alors, les choses ne sont pas pires qu'avant, il faut simplement admettre que nous ne sommes pas parfaits, que nous faisons des erreurs, voire des bêtises, peut-être même ce soir. Mais ce qui compte avant tout c'est que nous ayons le bien commun et le vivre ensemble comme objectif premier. Merci à toutes et à tous pour votre écoute et à une prochaine. »

M. Jean-Hugues BUSSLINGER relève encore un problème au niveau du règlement ce soir. Avec ces micros et cette technologie que faisons-nous de l'article 74 du règlement du Conseil communal qui stipule qu'aucun membre ne peut parler assis sans en avoir obtenu l'autorisation du président ? Il laisse au futur président la réflexion sur cet intéressant objet. On pourrait imaginer une autorisation générale temporaire jusqu'à ce qu'il soit décidé de conserver ou pas cette technologie. Ou alors, dans le prolongement de Morges Bouge on continue de monter au proscenium, au risque de perdre 10 secondes mais avec l'avantage de bouger et de mettre de l'animation. Voir les gens en face et non pas par écran interposé est selon lui plus plaisant et gage d'une meilleure collaboration. Être face à face c'est envisager l'autre, l'admettre dans sa sphère, le reconnaître, et donc, lui répondre avec responsabilité. À méditer.

M. Bertrand GILLIARD intervient sur deux points et s'exprime en ces termes :

1^{ère} intervention

Le 10 juin, je constate qu'il reste sur le site WEB de la Ville des enquêtes «périmées».

Par exemple :

Rue des Uttins 12b du 4 mars au 2 avril 2023

Place de l'Eglise 1 du 1er avril au 30 avril 2023

Mais en revanche, l'enquête PaCom, elle, a disparu des radars, sauf il est vrai sur la « home page » Morges.ch sous « Actualités ».

Autres exemples de mises à l'enquête:

Hugonnet 5 : du 13 mai au 11 juin 2023 soit du samedi au dimanche compris.

Saint-Jean 7b : du 13 mai au 11 juin 2023 idem.

Henry-Warnery 8 : du 10 juin au 9 juillet 2023 idem, du samedi au dimanche compris.

Donc, se posent les problèmes suivants :

1) selon quel(s) critère(s) les mises à l'enquête sont-elles retirées – ou non – du site WEB

2) pourquoi faire courir les enquêtes d'un samedi à un dimanche, ce qui de-facto les amputent de deux jours.

3) et, accessoirement, les jours fériés sont-ils ou non comptabilisés dans la durée de mise à l'enquête

En conséquence, et conformément à l'Art. 70 – de notre règlement, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

1) Existe-t-il un règlement spécifiant les modalités de publication et retrait des mises à l'enquête (sur le site WEB et l'affichage public) ?

2) - Si non, la Municipalité est-elle consciente qu'il y a là un problème ?

- Si oui, la Municipalité est-elle consciente que, soit il n'est pas suivi, soit il est trop imprécis ?

3) La Municipalité est-elle consciente que les dates de mises à l'enquête d'un samedi à un dimanche, posent un problème sinon légal, du moins de « fair-play » envers le public ?

4) La Municipalité entend-elle empoigner le problème des mises à l'enquête raccourcies (de fait sinon de droit) par la présence de jours fériés, ou de vacances importantes ?

2^{ème} intervention

« En juin 2020, il y a donc maintenant 3 ans exactement, un crédit a été demandé par le préavis N° 24/6.20 – Demande d'un crédit complémentaire de CHF 1'300'000.00 TTC au préavis N° 20/5.19 pour couvrir les coûts correspondants au rafraîchissement de l'air du théâtre et à la ventilation des espaces de cuisine de Beausobre IV.

Le rapport N° 24/9.20, correspondant, a été présenté en septembre déjà. On lit dans

ce rapport :

« À cette occasion, il a été indiqué que le montant de leurs honoraires complémentaires n'était pas validé par la Ville de Morges, pour plusieurs raisons : - Le calcul n'est pas juste et favorise l'ingénieur ; - Les prestations ne sont pas satisfaisantes ; - Erreurs de l'ingénieur sur les estimations. Il a été précisé à l'ingénieur que les honoraires complémentaires seraient négociés une fois les travaux du théâtre terminés. À ce jour ils ne sont donc pas payés. »

Dans les conclusions, on trouve :

« La commission peine à comprendre comment il se fait que le contrat liant l'ingénieur CVSE à la Ville de Morges, permet à ce bureau de facturer des honoraires supplémentaires conséquents par le simple fait qu'il a commis des erreurs graves concernant les estimations des coûts des travaux ».

Et surtout

« Elle demande que le décompte final des travaux soit présenté au Conseil communal à la fin du chantier ».

Voilà, à ce jour le chantier est terminé et les comptes bouclés si j'ai bien compris.

J'attends donc de la Municipalité qu'elle informe le Conseil, (comme je l'ai déjà demandé à de multiples reprises) de la manière dont s'est terminée cette affaire, avec en particulier le détail des mouvements financiers liés à ce litige. Je souhaite une réponse écrite, que l'on puisse en prendre connaissance avant la séance, et afin qu'il en reste une trace claire.

Mme Camille ROBERT revient sur l'emplacement des stands des partis politiques sur la place de l'Hôtel de Ville durant les marchés. Le PSIG après 3 essais n'est pas satisfait. Il manque de place. Pour exemple, samedi 17 juin il y avait sur la place le PSIG, le groupe des Vert-e-s, le cirque Coquino, un vélo qui faisait de la publicité pour un « shop », plus encore d'autres stands commerciaux. La police du commerce avait oublié que toutes ces personnes seraient présentes, obligeant le cirque Coquino à déplacer son camion pour que tout le monde puisse s'installer. La police du commerce avait également oublié l'allocution de Mme Ruiz pour présenter le vernissage d'une exposition, ce qui a engendré le déplacement de stands dans l'urgence car le service de la cohésion sociale était paniqué. Cette organisation ne fonctionne pas.

Elle attire l'attention de la Municipalité qu'à la rentrée de septembre démarrera la campagne pour les élections fédérales et il sera impossible de gérer tous les partis politiques à cet emplacement. Le but est d'éviter les conflits et elle invite la Municipalité à mener une réflexion dès que possible afin de permettre aux partis politiques de revenir dans la ligne A du marché.

M. Bastien MONNEY revient sur le préavis N° 20/6.21, qui avait été renvoyé à la Municipalité en septembre 2021, concernant les aménagements routiers à Warnery et les infrastructures souterraines. Le manque d'ambition et les aménagements liés à la mobilité douce avait poussé une majorité du Conseil communal au renvoi de ce préavis.

Deux ans se sont écoulés, les habitants sont installés et mécontents car le tronçon mérite véritablement d'être requalifié. Il a ouï dire qu'une association du quartier Eglantine a été nommée et demande des améliorations. M. Monney pose les questions suivantes :

- Quel est l'état de réflexion ou l'avancée d'un projet municipal sur ce dossier ?
- Un calendrier prévisionnel pourrait-il être communiqué au Conseil communal ?

M. Stéphane DEWARRAT invite la commission en charge de l'étude du préavis N° 1/2.23 – Demande de crédit-cadre de CHF 16'950'000.00 pour l'assainissement énergétique de huit bâtiments communaux, subventions non déduite, à se réunir à la fin de la séance afin de fixer la prochaine date de séance de commission pour pouvoir traiter ce rapport en septembre.

M. Jonathan SCHOPFFER constate en regardant le projet final du projet de la Gare, que les MBC devraient se trouver à l'emplacement actuel de la caserne des pompiers. Sauf erreur de sa part, la date d'échéance de la mise à disposition de la place de la Gare se rapproche de jour en jour. Sa question est la suivante :

- La Municipalité peut-elle donner des informations sur la future nouvelle caserne des pompiers du SIS Morget ?

En se renseignant un peu, on apprend que durant la journée, les sociétés de sauvetage et de secours bénévoles, telles que les pompiers et le sauvetage sur le lac manquent cruellement de personnel à même d'intervenir. Sa question est :

- Est-ce que les services communaux autorisent leurs employés communaux à quitter leur poste de travail pour intervenir afin d'aider les bénévoles à sauver des vies ?

M. Aude JARDIN revient sur les questions de logement d'urgence et de plan Grand Froid, auquel la Municipalité avait répondu en disant qu'elle n'avait pas de plan Grand Froid à l'heure actuelle. Elle demande s'il est prévu de répondre à ces différents besoins, en regard de l'interpellation du groupe PSIG, déposée ce soir, qui met en évidence des situations très compliquées pour certaines personnes de la population.

Sa deuxième question est la suivante :

- Qu'en est-il de l'avancement du postulat « De la verdure à la place des toitures » ?

Mme la Municipale Laure JATON répond que le postulat est en préparation dans son service mais il demande passablement de réflexion.

M. Yvan CHRISTINET en allant prendre son train quotidiennement assiste au spectacle des bus verts qui s'alignent sur des quais qui n'existent pas, c'est un vrai problème pour les personnes à mobilité réduite, c'est le premier point.

Le deuxième point concerne le marquage au sol qui sert à guider les personnes malvoyantes. Si l'on se met à la place des personnes qui en ont besoin et que l'on suit les lignes en fermant les yeux on se prend un bus dans le visage, un arbre, ou un poteau qui indique que c'est le bus 728. Sa question est la suivante :

- Est-il envisageable, en attendant que cette gare routière se déplace au Nord de la Gare, de modifier ces marquages au sol pour permettre au minimum aux personnes malvoyantes de se trouver face à la porte du bus et de faire en sorte que le carré d'éveil soit disposé de manière à les aider à monter dans le bus, actuellement il est à 45 degrés par rapport à l'axe du bus, ce qui ne l'aide pas.

M. le Président Xavier DURUSSEL constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h22 et la séance est close.

Le Président

Xavier DURUSSEL

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe:

- Interpellation du groupe PSIG intitulée « Quelles conséquences de l'augmentation du taux d'intérêt de référence à Morges ? »

Interpellation du Groupe PSIG : Quelles conséquences de l'augmentation du taux d'intérêt de référence à Morges ?

Le 1^{er} juin, l'Office fédéral du logement (OFL) a relevé le taux d'intérêt de référence hypothécaire de 1,25 à 1,5%. Cette annonce permet aux bailleurs d'augmenter leurs loyers jusqu'à 3 %, sous certaines conditions. En outre, il faut s'attendre à ce que le taux d'intérêt de référence continue d'augmenter, probablement dès le mois de décembre pour atteindre 1,75 %. Concrètement, pour un loyer mensuel de 2'000 francs, l'augmentation attendue pourrait être de plus de 700 francs par année. Selon la Banque cantonale zurichoise, 5 hausses de taux pourraient suivre jusqu'en 2027, les loyers augmentant ainsi de 15%.

Cette augmentation de loyer aggrave une situation déjà critique : une étude réalisée par l'institut indépendant Büro BASS à la demande de l'Association des locataires montre que les loyers sont trop élevés d'environ 40 % par rapport à la loi. En chiffres concrets, cela signifie que les locataires auront payé 10,5 milliards de francs de trop en 2021, soit 370 francs par mois et par ménage.

A cela s'ajoute la hausse continue des prix du gaz et du mazout qui alourdit sans cesse les charges. Encore hier, l'Association des entreprises électriques suisses (AES) annonçait une augmentation des prix de l'électricité de l'ordre de 12% pour 2024. Les primes d'assurance-maladie devraient également continuer à augmenter l'année prochaine. En parallèle, les salaires et les rentes stagnent. Il reste donc de moins en moins d'argent à la population pour vivre.

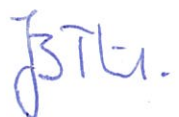
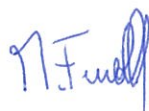
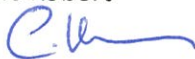
En application du règlement cantonal, la Ville de Morges octroie une aide individuelle au logement (AIL) aux ménages qui disposent d'une autonomie financière suffisante pour vivre mais qui doivent subvenir à une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus. En 2022, la Ville de Morges a versé près de 37'000 francs en AIL pour un total de 44 bénéficiaires. En mars 2023, en réponse à une interpellation du Groupe PSIG, la Municipalité dénombrait seulement 368 logements à loyer modéré et pas le moindre logement à loyer abordable. Selon le rapport de gestion 2022, plus de 200 ménages sont en attente d'un logement d'utilité publique à Morges.

Dans ce contexte, le Groupe PSIG à l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Combien de contrats de location sont susceptibles d'être concernés par une augmentation de loyer en raison de l'augmentation du taux d'intérêt de référence à Morges ?
2. Les 368 logements à loyers modérés sont-ils concernés par une éventuelle hausse de loyer ? Si tel est le cas, quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité, avec les gérances impliquées, pour empêcher une telle hausse ?
3. La Municipalité envisage-t-elle d'aider les locataires à s'informer sur le caractère abusif d'une augmentation de loyer et sur la procédure à suivre dans un tel cas ?
4. Comment la Municipalité évalue-t-elle l'impact de la hausse du taux de référence sur l'aide individuelle au logement ?
5. Quelles mesures d'envergure la Municipalité envisage-t-elle de prendre pour lutter contre les loyers excessifs, freiner la hausse des loyers et contribuer ainsi à la protection du pouvoir d'achat ?

Pour le Groupe PSIG

Camille Robert



Déposé au Conseil communal du 21 juin 2023

